

Le moulin Paradis de Kamouraska... : En secret chuchoté

Rodrigue Gignac

Le pain, une longue histoire!
Numéro 78, été 2004

URI : id.erudit.org/iderudit/7243ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN 0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gignac, R. (2004). Le moulin Paradis de Kamouraska... : En secret chuchoté. *Cap-aux-Diamants*, (78), 38–41.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LE MOULIN PARADIS DE KAMOURASKA... EN SECRET CHUCHOTÉ

PAR RODRIGUE GIGNAC

Kamouraska est une des belles contrées de la vallée du Saint-Laurent. Cette région renferme plusieurs joyaux du patrimoine québécois. Si le touriste «descend» en direction de la péninsule gaspésienne, par l'autoroute 20, il observe une côte harmonieuse qui dessine une ligne droite quasi sans défaut. S'il choisit la route qui longe le littoral, la 132, il découvre l'existence de paisibles villages aux maisons et aux églises riches en histoire.

Des trésors insoupçonnés surgissent le long du parcours, entre autres, des fours à pain de ménage qui contribuent encore à l'activité quotidienne des mois d'été. Puis il y a ces vieux moulins à eau des XVIII^e et XIX^e siècles qui survivent sur la rive sud du Saint-Laurent. Entre les municipalités de Saint-Pascal et de Kamouraska, le terrain mamelonné se couvre de vastes champs recouverts d'un riche herbage. Cette plaine est une suite ininterrompue de pâturages et d'arbres fruitiers qu'arrosent cinq «rivièrettes». L'eau circule, puis stagne là où la pente est faible. La rivière, autrefois limpide comme l'indique pré-

cieusement son nom, rivière aux Perles, n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Sinueuse, elle traverse les champs à perte de vue. Tantôt calme en été et indisciplinée au cours des pluies automnales, elle entre souvent en colère au printemps. Elle engraisse la truite, l'anguille et parfois le saumon qui remonte la rivière jusque dans les terres. Devant elle, se dresse un moulin à caractère rustique, au toit mansardé et recouvert de bardeaux de cèdre. Sur le faite, un ventilateur statique aère la partie supérieure du bâtiment. Une cheminée montre que la maison est habitée. Il s'agit du moulin Paradis, qui date de 1804.

LES ORIGINES DU MOULIN

À la fin du XIX^e siècle, le moulin Paradis se révèle être le témoin d'une société pré-industrielle foncièrement rurale. Construit en bois, pièce sur pièce, ce bâtiment impressionne le visiteur qui voit en lui un monument précieux du patrimoine québécois. Il appert, selon une hypothèse, qu'une roue à aubes aurait activé le moulin. En effet, dans le con-

Le moulin Paradis vu du nord-ouest. Photographie Jean-Louis Paradis.



trat de vente notarié du 14 mai 1889, entre le vendeur et l'acheteur, messieurs Édouard Pelletier et Cyprien Bélanger, il est écrit :

«14 mai, 1880/Vente Édouard Pelletier à Cyprien Bélanger Notaire Pierre Thémistocle Dupont, notaire de Saint-Roch-des-Aulnets* Le Capitaine Édouard Pelletier résident en la dite paroisse (SR des A.) vend à *Cyprien Bélanger meunier de Saint-Aubert, district sus-dit (Montmagny).*»

«Vend de plus le vendeur à l'acquéreur ce acceptant, deux cents planches d'épinettes sur les lieux, une grande roue, un tambour, un segment, une toile de bluteau, un bullnut à prendre chez Amable Lévesque à Saint-Roch-des-Aulnets, six cèdres à prendre chez le nommé Langlais marchand de Saint-Pascal, ce que dessus vendu appartient au vendeur quant au terrain par acquisition de Pierre Michaud par acte passé devant Me Bégin en mars mil huit cent quatre vingt-huit. Le vendeur s'oblige remettre à l'acquéreur tous actes relatifs au dit terrain. Cette vente est faite à charge des rentes seigneuriales et des cotisations quitte du passé et pour le prix et somme de seize cents piastres courant sur laquelle somme l'acquéreur a payé quatre cents piastres à Noël prochain dont cent piastres sur cette somme portera intérêt de six pour cent par année à compter de ce jour et la balance finale de huit cents piastres courant sera payable quatre cents piastres dans un an de Noël prochain et les autres quatre cents piastres un an après ce dernier paiement sans intérêt à l'échéance de chaque paiement...»

Dans les contrats de vente des années postérieures à 1853, on fait mention des coûts d'installation du moulin à eau et des frais occasionnés par la mise en place d'une digue et d'une dalle. Il arrive parfois que la crue de la rivière démolisse l'écluse et cause des dégâts majeurs au bâtiment. Dans un contrat de vente, conclu le 20 septembre 1860, entre le vendeur Hyppolite Michaud et l'acheteur Édouard Pelletier, le notaire P. Dumais écrit :

«... promet et oblige l'acquéreur d'indemniser le vendeur, ses hoirs et ayant cause, de tous les dommages et dégâts qu'ils pourraient souffrir soit par la crue des eaux, que ladite écluse pourra occasionner, soit par les personnes qui fréquenteront ledit moulin et ce à dite d'experts...»

Il n'est guère difficile de concevoir que ces travaux furent onéreux. En 1860, le nouveau propriétaire du moulin, Édouard Pelletier, navigateur et commerçant à Saint-Roch-des-Aulnaies, embauche Marcel Lebreton dit Saint-

Amant, charpentier et menuisier, pour exécuter divers travaux majeurs, entre autres, la construction d'une dalle. Deux ans plus tard, cette dernière disparaît avec la crue printanière. Tenace, courageux, le propriétaire se rend chez Louis Miller, marchand de Kamouraska, et loue ses services pour remettre à neuf la bâtisse. Les coûts pour la réparation du moulin sont très élevés. Criblé de dettes, le propriétaire perd son moulin au profit des enchères, le 7 octobre 1867. Il lui faut retourner à son premier métier, celui de gardien de phare, à la traverse de Saint-Roch-des-Aulnaies sur la goélette qu'on appelait «bâtiment de lumière» du Saint-Laurent. Le bateau-phare de Saint-Roch-des-Aulnaies mouillait à quelques kilomètres au large, ancré à une profondeur d'environ vingt brasses. En 1888, le capitaine Pelletier rachète son moulin de L. Michaud, pour le revendre, un an plus tard, à Cyprien Bélanger, meunier de Saint-Aubert. La vente s'effectue un 14 mai 1889. Ce dernier, le revendra, un 15 décembre 1891, à Léon Chouinard, devant Pierre Thémistocle Dupont, notaire de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies. Enfin, Jean-Baptiste Paradis et son frère Alphonse acquièrent le moulin, le 14 mai 1895 (Jean-Baptiste Paradis avait déjà été à l'emploi de Chouinard.) Le contrat notarié note qu'il y a eu échange de terrains entre les deux familles dans ladite paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska.

La raison de cet échange de terrains entre les familles Chouinard et Paradis fait suite à un terrible drame survenu au moulin. La belle-fille de Jean-Baptiste, Cécile Pelletier-Paradis, veuve de Louis-Philippe Paradis elle-même meunière, raconte ce qui suit :

Le moulin Paradis vu de l'est. Photographie Jean-Louis Paradis.



De gauche à droite :
le bâtiment de la forge;
le moulin; le hangar
attenant au moulin est
l'atelier. Photographie
Rodrigue Gignac.
(Archives de l'auteur).



«Les parents gardaient leur petite-fille venue passer quelques jours de vacances au moulin. Le matin, il arrivait à l'enfant d'observer par les fenêtres des hirondelles de mer ou encore de s'activer dans la cuisine qui communiquait avec le moulin. Ce jour-là, elle échappa aux regards des grands-parents. Elle traversa la cuisine qui communiquait avec le moulin, monta l'escalier jusqu'à l'entrepôt, et par mégarde, son tablier s'enroula autour d'un fer rotatif en mouvement. Le drame eut lieu, la fillette mourut sur le coup. Les grands-parents eurent une peine insurmontable. Il fallait qu'ils partent. Ainsi s'explique la raison de cet échange de terrains.»

LE MOULIN PARADIS

Le moulin Paradis, en plus de reproduire une architecture traditionnelle calquée sur la maison typiquement québécoise, présente une caractéristique assez originale : la dénivellation du terrain sur lequel est érigé le bâtiment qui nécessite l'ajout d'un ponceau, pour permettre aux villageois de venir faire moudre l'orge et l'avoine. À son arrivée, le client entre directement par la toiture mansardée. Le bâtiment se divise en deux parties. La première partie correspond au nord-ouest où se retrouvent des appareils mécaniques, des poches de farine, la «balance», un «monte-sac» et d'autres instruments. Au rez-de-chaussée, des machines de toutes sortes et des meules servent à moudre le grain. Un moteur à combustion diesel permet d'actionner deux turbines situées dans la cave. L'eau de la rivière rentre dans la dalle (1,23 m x 2,13 m) qui conduit vers la cave du moulin et pénètre dans les deux turbines. Ces dernières, plus petites qu'une roue à aubes, ont l'avantage de fournir plus d'énergie avec un moindre débit d'eau. Cela provoque alors la rotation qui rend mobile la meule à moudre le grain. (L'invention de la turbine remonte à 1827 et due au Français Benoît Fourneyron).

Du côté est, à l'étage supérieur, se situent les chambres à coucher. Au rez-de-chaussée, la cuisine demeure le lieu privilégié et névralgique de la famille. Elle est à la fois l'endroit où l'on vit au quotidien et où l'on éduque les enfants. C'est aussi le bureau des affaires. Il arrive que la cuisine se transforme en dortoir.

LA PIERRE À MOULANGES, LE BLUTEAU, LA FARINE

Le moulin à farine se compose de deux meules qui viennent de France. (Une meule mesure environ 1,50 m de diamètre.) Les meules sont cerclées de fer, percées d'un «œillard» et pèsent en moyenne 1 800 kg. Une meule est faite de plusieurs pierres réunies. Dans le moulin, la meule appelée dormante est fixée au plancher. Sa face supérieure est creusée de rainures et permet le broyage des grains. La deuxième meule, appelée tournante, tourne au-dessus de la dormante. Pour broyer le grain, on le verse au milieu des meules à l'aide d'une trémie, large entonnoir en pyramide inversée. Le grain s'étale entre les deux meules dans des rainures creusées dans chacune d'elles. La mouture descend dans un coffre en bois pour ensuite être poussée dans le blutoir ou «bluteau», aussi nommé «barite», appareil de forme hexagonale dont la surface est recouverte d'une toile de soie. Ce cylindre sert à trier la mouture et à ainsi séparer le son de la farine qui par la suite sera tamisée. Le blutage était un travail qui coûtait cher à l'époque et seuls les plus fortunés se rendaient au moulin pour se procurer de la farine tamisée.

Tous les deux mois, le meunier devait, avec un marteau-piqueur, tracer des rainures sur les meules. Selon la veuve du meunier Louis-Philippe Paradis celui-ci passait de nombreuses heures à «repiquer», à «rhabiller» ou encore à «picoter» ses meules.

À l'époque, il n'était pas rare que les enfants de meuniers s'endorment au son musical rythmé du «bluteau». Lorsque ce dernier est actionné, un son répétitif et caractéristique tel un «clac! clac!» s'en dégage. Ce sont les marteaux coulissants de bois dur qui tapent les lattes à chacune des rotations. Ils permettent à la mouture de ne pas rester collée sur les toiles de soie.

À PARTIR DE 1950

À compter de 1950, Louis-Philippe Paradis apporte des changements en modernisant le moulin. Les pierres à moulanges et la bluterie font place à des machines plus sophistiquées. Leurs nouveaux appareils leur permettent de moudre plus rapidement. Par exemple, ils fournissent une tonne de moulée tous les quarts d'heure. En 1958, la famille du meunier et ses cinq enfants quittent le moulin et s'installent à quelques mètres de ce dernier. Cela leur permet d'agrandir l'espace du bâtiment pour entreposer les sacs à farine et à moulée. En 1972, ils mettent fin à la production de la farine domestique.

Sept ans plus tard, la crue des eaux et la descente des glaces de la rivière arrachent l'écluse et les dalles. L'actuel propriétaire, Jean-Louis Paradis, laisse échapper ces mots : «Nous avons mis de l'argent à l'eau».



La cuisine du meunier. Photographie Rodrigue Gignac. (Archives de l'auteur).

Autres ennemis, des cours d'eau avoisinants pollués, qui se jettent dans la rivière Kamouraska, ont aidé à mettre fin aux activités du moulin. La rivière devient un exutoire, un égout.

Malgré son grand âge, le moulin ressuscite les charmes de la région kamouraskoise rappelant les belles années de la télé-série *Cormoran*, à Radio-Canada. L'endroit sert de décor durant la période de tournage, de 1988 à 1993. Dans le rang du Chemin Paradis, les villageois sont au rendez-vous pour mettre volontairement la main à la pâte. Le moulin devient celui de la famille de Gérard Labrecque et de sa femme Léonie. Baie-d'Esprit, un village fictif rappelle une région riche et noble du Bas-Saint-Laurent. Depuis cet événement, chaque été, le moulin reçoit de nombreux visiteurs américains et européens. Le moulin Paradis recèle de beaux souvenirs. Avec lui, Kamouraska se donne un objet de fierté collective. ♦

Moulin de l'enfance

Moulin anonyme
 À l'arche plein cintre
 Fourneau à fondre
 Boutique de forge
 Moulin à pierre moudre
 Moulanges à broyer les mots
 Arbre à cames
 Grains de meules
 Moulin de blé entier
 De la trémie à l'auget
 Et de la meule tournante
 À la meule gisante
 Moulin à scie
 Moulin à cardes
 Tu éclates en débâcle
 Comme marteau à écraser
MOULIN DE L'ENFANCE
 En secret chuchoté

Rodrigue GIGNAC

Rodrigue Gignac est professeur de littérature à la retraite du Cégep de Sainte-Foy.

Pour en savoir plus :

Contrat notarié, 14 mai 1889. Archives du Musée archéologique de Rivière-du-Loup.

Contrat notarié, 20 septembre 1860. Archives du Musée archéologique de Rivière-du-Loup. Archives sonores personnelles. Dossier sur les phares du Saint-Laurent.